

Renforcement de la Résilience au Sahel
SARES

PN : G-012239-001

DOSSIER D'APPEL D'OFFRE : GIZ – SARES

**ACHAT ET INSTALLATION DE KITS SOLAIRES
CERTIFIES A ZINDER ET TAHOUA.**

N° de dossier : 7000004787

mars 2026

1. Informations générales

1.1 Contexte et Justification.

L'objectif global de SARES est d'améliorer les capacités de résilience des communautés et des ménages dans les zones d'intervention conjointe de la GIZ, du PAM et de l'UNICEF au Burkina Faso, au Niger, au Mali et au Tchad en ce qui concerne la gouvernance des ressources naturelles et la résolution des conflits y relatifs, la cohésion sociale et la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Dans les zones d'intervention du SRP au Niger, de nombreuses familles vivent dans des conditions de vulnérabilité qui influencent directement la scolarisation des enfants et leurs conditions d'apprentissage. Afin de faire face à ces difficultés, le Programme alimentaire mondial (PAM) appuie les écoles à cantines à travers la fourniture de vivres alimentaires et l'octroi de bourses scolaires au profit des ménages les plus vulnérables.

De son côté, l'UNICEF intervient à travers la dotation en kits scolaires, la réalisation de latrines, le renforcement des capacités du personnel enseignant, ainsi que l'octroi de bourses scolaires aux élèves non sélectionnés par le PAM. L'ensemble de ces appuis contribue à alléger les charges des familles, à améliorer l'environnement scolaire et à favoriser la fréquentation ainsi que le maintien des enfants à l'école.

Malgré ces efforts conjoints, les filles boursières continuent de faire face à des contraintes importantes, notamment au niveau du cadre familial. L'absence d'électricité dans de nombreux ménages limite les possibilités d'étude après les heures de classe. Cette situation réduit le temps consacré aux devoirs, affecte la qualité des apprentissages et peut, à terme, fragiliser la poursuite de la scolarité des filles.

C'est dans ce contexte que la GIZ-SARES, en complémentarité avec les appuis du PAM et de l'UNICEF, apporte un soutien à travers la mise à disposition de kits solaires au profit des filles boursières. Cet appui vise à améliorer les conditions d'étude à domicile en offrant un minimum d'éclairage, permettant ainsi aux bénéficiaires d'étudier dans un environnement plus favorable et plus sécurisé.

La distribution des kits solaires sera assortie de conditions simples et claires, notamment l'engagement des familles bénéficiaires à ne pas revendre les équipements et à soutenir la poursuite de la scolarité des filles concernées. Ces engagements visent à garantir que l'appui contribue effectivement à l'amélioration des apprentissages.

L'ensemble du dispositif sera mis en œuvre sous la supervision des autorités communales, en lien avec les acteurs éducatifs locaux, afin d'assurer une utilisation appropriée des kits et un suivi de proximité.

À travers cet appui conjoint, le PAM, l'UNICEF et la GIZ-SARES contribuent à renforcer les conditions d'apprentissage des filles issues de ménages vulnérables et à soutenir leur maintien à l'école, dans une approche respectueuse des réalités locales et des responsabilités familiales.

Les présents TDR sont élaborés pour orienter le processus **d'acquisition de matériels solaires (kits solaires) au profit des ménages des sites d'intervention du projet.**

Les présents TdR sont élaborés en vue de sélectionner une entreprise spécialisée dans **la commande des kits solaires** au profit des ménages des régions de Zinder et Tahoua

2. Objet du marché

Dans le cadre du présent DAO, la GIZ fait appel aux fournisseurs qualifiés pour **Achat et installation de kits solaires au niveau des bénéficiaires ciblés.**

3. Spécifications techniques

3.1 Liste des équipements

La prestation consiste à la fourniture et installations de kits solaire certifiés réparties en deux (02) lots :

Lot 1 : Systèmes Solaires Domestiques (SSD) pour la région de Zinder

- 01 Module solaire
- 01 Batterie lithium
- 03 points lumineux
- 01 Chargeur
- Accessoires de fixation

Lot 2 : Systèmes Solaires Domestiques (SSD) pour la région de Tahoua

- 01 Module solaire
- 01 Batterie lithium
- 03 points lumineux
- 01 Chargeur
- Accessoires de fixation

3.2 Equipement et spécifications techniques requise

Lot 1 : Systèmes Solaires Domestiques (SSD) pour la région de Zinder

Désignation	Spécifications techniques demandées	Unité	Quantité
SSD	• Certification : Verasol	U	550

	• Type de module PV : Monocristallin • Capacité du module solaire : 10Wc (min) • Capacité de la batterie : 42Wh (min) • Type de batterie : Lihium fer phosphate • Nombre de points lumineux : 3 • Fonctionnalité minimum : éclairage et recharge de téléphone		
--	--	--	--

Lot 2 : Systèmes Solaires Domestiques (SSD) pour la région de Tahoua

Désignation	Spécifications techniques demandées	Unité	Quantité
SSD	• Certification : Verasol • Type de module PV : Monocristallin • Capacité du module solaire : 10Wc (min) • Capacité de la batterie : 42Wh (min) • Type de batterie : Lihium fer phosphate • Nombre de points lumineux : 3 • Fonctionnalité minimum : éclairage et recharge de téléphone	U	250

Le transport et l'installation sont à la charge de l'entreprise. Ainsi, l'offre proposée doit donc en tenir compte et ainsi considérée comme tel.

L'entreprise reste responsable de la qualité des équipements fournis et de la prestation réalisée. Un contrôle de conformité entre les équipements proposés et ceux utilisés sera effectué en totalité. Tout produit, matériel ou matériau jugé défectueux ou ne répondant pas aux critères définis dans le cahier de chargé devra être remplacé sans délai par l'entreprise et à ses frais. Le prestataire doit proposer **une garantie de minimum deux (02) ans** sur tout le matériel et assurer un service après-vente durant cette période.

4. Durée de la prestation

La durée de la prestation est prévue pour trente (30) jours après la réception du bon de commande.

5. Portée de l'Offre

La GIZ Niger lance un appel d'offres pour une prestation telle que décrite dans ce document. L'offre soumise doit être conforme aux conditions et instructions suivantes. Toute non-conformité entraînera le rejet de l'offre.

6. Soumissionnaires éligibles

Sont admis à participer à cet appel d'offres, les fournisseurs qui :

- Être en règle vis-à-vis de l'Administration Fiscale et fournir les copies des documents administratifs (Registre de commerce, NIF, ARF)
- Avoir l'agrément du ministère des énergies et des énergies renouvelables ;
- Fournir la preuve de la disponibilité des kits.

Les fournisseurs ne remplissant pas ces conditions sont priés de s'abstenir.

Tous les participants au présent appel d'offres doivent, traiter les détails de ces documents dans la plus stricte confidentialité.

Les soumissionnaires ne devront pas être sous le coup d'une déclaration d'inadmissibilité pour corruption ou manœuvres frauduleuses publié par l'Union Européenne et la GIZ.

7. Offre par Soumissionnaire

L'offre se présente en deux (02) lots.

Les soumissionnaires ne peuvent postuler qu'à un seul lot.

Le soumissionnaire supportera tous les frais liés à la préparation et à la remise de son offre et la GIZ ne sera en aucun cas responsable de ces frais, ni tenue de les payer, quel que soit le déroulement ou l'issue de la procédure d'appel d'offres.

8. Langue de l'Offre

Tous les documents concernant l'offre seront rédigés en langue française.

9. Documents constitutifs de l'Offre

L'Offre présentée par le soumissionnaire comprendra **une (1) offre Administrative, une (1) offre Technique et une (1) offre financière, séparées.**

A. Composition de l'offre Administrative : (critères d'éligibilités)

L'offre administrative se compose de documents ci-après :

- La copie du numéro d'identification Fiscal (NIF)
- La copie du registre du commerce et du crédit Mobilier (RCCM)
- La copie de l'attestation de Régularisation Fiscale (ARF)
- L'agrément du ministère des énergies et des énergies renouvelables
- Fournir la preuve de la disponibilité des kits.

NB : les documents constituant l'offre administrative ont tous un caractère éliminatoire. Le manque d'une seule pièce rend l'offre inéligible.

B. Composition de l'offre technique :

L'offre technique se compose de documents ci-après :

- La description détaillée des kits proposées
- Fiches techniques des kits proposées
- Certificat Verasol des kits proposés
- Proposer une offre de garantie de minimum deux (02) an
- Proposer un service après-vente et la formation des bénéficiaires à l'utilisation

C. Composition de l'offre financière :

L'offre financière contient le devis quantitatif chiffré, avec les différents totaux ; il doit être vérifié arithmétiquement et le total général doit être conforme au montant indiqué dans l'offre.

Toute offre n'ayant pas satisfait aux conditions ci-dessus énumérées sera déclarée non-conforme et rejetée.

10. Monnaie de l'Offre

Les prix unitaires et totaux seront libellés par le soumissionnaire en franc CFA.

11. Validité des Offres

Les offres resteront valides pendant une période de 90 jours calendaire.

12. Mode de présentation de l'Offre

Les soumissionnaires présenteront trois (03) offres, à savoir l'offre administrative, l'offre Technique et l'offre financière dans trois enveloppes différentes le tout dans une grande enveloppe.

NB : Veuillez bien vouloir noter l'objet de la prestation avec le numéro sur les trois petites enveloppes ET sur la grande enveloppe : « **Dossier N° 7000004787_ Achat et installation de kits solaires certifiés à Zinder et Tahoua** ».

Toute offre dont l'objet et/ou le numéro ne sont pas correctement inscrits sur les enveloppes ne sera pas identifiable et ne sera donc pas ouverte.

13. Adresse, Lieu et Date de remise des Offres

13.1 Adresse / Lieu

Les Offres doivent être déposées sous enveloppes fermées à la Réception du Bureau GIZ Niamey, **AU PLUS TARD le 13.04.2026 2026 à 12H Heures Précises**, avec la mention suivante :

Bureau de la GIZ à Niamey

B.P. N° 10 814

A l'attention de Madame la Directrice Administrative et Financière

Dossier N°7000004787– (CONFIDENTIEL)

Objet : « Dossier n°7000004787_Achat et installation de kits solaires certifiés à Zinder et Tahoua ».

Les offres arrivées après cette date et heure ne seront pas prises en considération.

13.2 Date de remise des offres.

Votre offre doit être déposée au plus tard le 13.04.2026 à 12H00

14. Examen des Offres

14.1 Avant d'effectuer l'évaluation détaillée des offres, la GIZ vérifiera que chaque offre :

- a) est conforme aux conditions requises par les documents d'appel d'offres, particulièrement aux spécifications techniques ;
- b) est complète surtout en ce qui concerne les pièces administratives et fiscales
- c) Présente toute information que la GIZ peut exiger. [OBJ]

14.2 Si une offre n'est pas conforme, elle sera rejetée par la GIZ et ne pourra pas, par la suite, devenir conforme par une correction ou un retrait de la divergence ou de la réserve qui la rende non conforme.

14.3 Ensuite, toutes les offres complètes et enregistrées conformément aux règles de ce DAO seront examinées selon les critères du point 7.

14.4 La GIZ n'est pas tenue d'accepter l'offre la plus basse ou toute autre offre ; elle n'est pas non plus tenue responsable des dépenses ou des pertes susceptibles d'être supportées par un Soumissionnaire pendant la préparation de son offre ou tenue de les rembourser.

15. Correction des Erreurs

15.1 Les offres dont on a déterminé qu'elles sont conformes seront vérifiées par la GIZ pour en rectifier les erreurs de calcul. Les erreurs seront corrigées par la GIZ comme suit :

- a) lorsqu'il y a une différence entre le montant en chiffres et celui en lettres, le montant en lettres fera foi ; et
- b) lorsqu'il y a une différence entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire cité fera foi, à moins que la GIZ estime qu'il s'agit d'une erreur grossière de virgule dans le prix unitaire, auquel cas le total tel qu'il est présenté prévaudra et le prix unitaire sera corrigé.

15.2 Le montant figurant dans l'offre sera rectifié par la GIZ conformément à la procédure susmentionnée pour la correction des erreurs et, avec l'accord du soumissionnaire, sera réputé engager le soumissionnaire. Si le soumissionnaire n'accepte pas le montant corrigé, son offre sera rejetée.

16. Corruption et manœuvres frauduleuses

La GIZ requiert des emprunteurs (y compris les bénéficiaires de ses apports financiers) ainsi que des soumissionnaires/fournisseurs/entreprises prenant part aux marchés qu'elle finance, d'observer les normes d'éthique les plus élevées lors de la passation et de l'exécution de ces marchés. A cet effet, la GIZ :

Définit comme suit les termes :

- **"corruption"** signifie le fait d'offrir, de donner, d'agréer ou de solliciter toute chose ayant une valeur dans le but d'influencer l'action d'un responsable dans le processus de passation et d'exécution du marché ; et
- **"manœuvres frauduleuses"** signifient une présentation inexacte des faits dans le but d'influencer le processus de passation ou d'exécution du marché au détriment de l'emprunteur, et incluent la collusion entre soumissionnaires (avant ou après la soumission des offres) en vue de fixer les prix des offres à des niveaux artificiellement non concurrentiels et de priver l'emprunteur des avantages d'une concurrence libre et ouverte ;

rejettera toute proposition d'attribution du marché qui lui sera proposée ou qu'il aura approuvé sur la base d'informations incomplètes, inexactes ou fallacieuses fournies par l'emprunteur, ou s'il est établi, par décision d'un tribunal, ou à la suite d'une mission spéciale d'audit que le marché a été attribué à la suite de pratiques irrégulières. Dans ce cas, le soumissionnaire peut également se voir interdire toute participation aux projets financés par la GIZ.

NB : Les offres incomplètes ou arrivées après ces dates et heures ne seront pas prises en considération.

La GIZ Niger se réserve le droit, de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent Avis d'Appel d'Offres.